N°: 2005-12-04
Service : Affaires culturelles

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2006 - CONTRIBUTION A VERSER AU THEATRE DE LA RENAISSANCE

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Vu la convention du 6 mai 2005 entre la ville d'Oullins et le théâtre de la Renaissance ;

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir assuré la gestion du théâtre de la Renaissance en partenariat avec une association, la ville d'Oullins a décidé de mettre un terme à ce mode de gestion et a décidé la création d'une régie autonome et personnalisée par délibération du conseil municipal en date du 27 février 2003. L'activité de cette régie est effective depuis le 1er juillet 2003. Comme convenu dans la convention entre la ville et la régie, la commune attribue chaque année au théâtre une contribution permettant d'assurer son fonctionnement. Je propose l'attribution au théâtre de la Renaissance en 2006 d'une contribution d'un montant de 656 234 euros. Par ailleurs, des crédits d'investissement d'un montant de 10 000 euros sont également prévus, comme le précise la convention du 6 mai 2005.

- DELIBERE -

A L'UNANIMITE des membres présents

APPROUVE l'attribution d'une contribution au théâtre de la Renaissance d'un montant de 656 234 euros au titre de l'année 2006 ;

PRECISE que les crédits sont prévus au budget 2006.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

François-Noël BUFFET